

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF  
10'340'000.- pour financer la refonte et modernisation  
du système d'information de la Direction générale de  
l'enfance et de la jeunesse**

du 14 novembre 2023

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 10'340'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la refonte et modernisation du système d'information de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 5 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 14 novembre 2023.

Le président du Grand Conseil:

*L. Miéville*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 28 novembre 2023

Délai référendaire : 1er février 2024